
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 9 décembre 2025 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage, à Mercier, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure #2025-26 : 254-264, boulevard Sainte-Marguerite, afin de permettre un projet de lotissement.

- Permettre que le lot projeté résidentiel 6 525 048 ait une largeur minimale de 40 mètres, alors que la grille de zonage A01-112 du Règlement de zonage 2022-1009 exige une largeur minimale de 50 mètres pour un usage résidentiel.
- Permettre que le lot projeté agricole 6 525 049 ait une largeur de 46.32 mètres, alors que la grille de zonage A01-112 exige une largeur minimale de 50 mètres pour un usage agricole.
- Permettre que l'opération cadastrale ait pour effet de réduire les dimensions d'un terrain déjà occupé par un bâtiment, alors que l'article 3.4.3.7, paragraphe 7) du Règlement sur les permis et certificats (2022-1013) stipule qu'une opération cadastrale ne doit pas entraîner une réduction rendant ce terrain non conforme.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 13 novembre 2025



Me Pascal Cloutier, MBA

Greffier